



Ville de
Kingersheim

COMMUNE DE KINGERSHEIM

DOSSIER D'INFORMATION CONCERNANT LA CREATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Conformément à la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, SFR vient de transmettre à la municipalité le Dossier d'Information relatif à leur projet de création d'un relais de téléphonie mobile situé à Kingersheim **rue du Béarn**.

Ce dossier est mis à la disposition du public

- sous format papier consultable auprès du service urbanisme (RDC du bâtiment B de la mairie) pendant les heures d'ouverture au public (lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et vendredi matin entre 8h et 12h)
- sur le site internet de la ville www.ville-kingersheim.fr sous rubrique « Enquêtes publiques »